

**Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 septembre 2024 à 20 heures**

Convocations adressées le 10 septembre 2024

Étaient présents : LELIEVRE GRAND FOUBERT B. LEBOUÇ DELAUNAY DUVAL FERAULT FLANDRIN  
GUYONNET-PAYEL PICHÉREAU

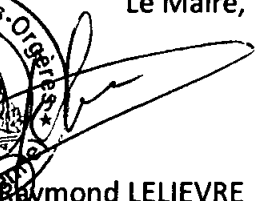
Absente : CHANOT LAMBERT

**ANNULATION DELIBERATION DU 13 AOUT 2024 - BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE  
TRANSFORME EN BAIL DEROGATOIRE**

M. Le Maire expose qu'il a rencontré les exploitants de la SARL MAISON M&J de Carrouges et que ceux-ci ont demandé à modifier les conditions de location de la Boulangerie. A savoir qu'ils souhaiteraient signer un bail dérogatoire de UNE année et non un bail commercial de NEUF années;

Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité, décident d'annuler la délibération prise le 13 août 2024 qui autorisait M. le Maire à signer un bail commercial de 9 années, décident de signer un bail dérogatoire d' UNE année avec la SARL MAISON M&J de Carrouges qui prendra effet au 01 octobre 2024 pour un loyer mensuel de 250 euros H.T,

Autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires chez Maître Patricia LAINE-CARVILLE,

Le Maire,  
  
Raymond LELIEVRE

